

Défis	SDAGE			PROJET		RAPPEL - COMMENTAIRES
	Orientations	Dispositions		Concerné	Non concerné	
1. DIMINUER LES POLLUTIONS PONCTUELLES DES MILIEUX PAR LES POLLUANTS CLASSIQUES	01 Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps sec des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante	D1-1	Adapter les rejets issus des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au milieu récepteur		X	Le projet ne prévoit pas de rejet au milieu naturel ni de prélèvement au cours de son exploitation. Les rejets pouvant avoir lieu sont liés à la phase de travaux (laitances de béton par exemple). Ces derniers seront récupérés et traités en filière adaptée (sur site ou hors site).
		D1-2	Maintenir le bon fonctionnement du patrimoine existant des collectivités, des industriels et des exploitations agricoles au regard des objectifs de bon état, des objectifs assignés aux zones protégées et des exigences réglementaires		X	
		D1-3	Traiter et valoriser les boues des systèmes d'assainissement		X	
		D1-4	Limiter l'impact des infiltrations en nappes		X	
		D1-5	Valoriser le potentiel énergétique de l'assainissement		X	
		D1-6	Améliorer la collecte des eaux usées de temps sec par les réseaux collectifs d'assainissement		X	
		D1-7	Limiter la création de petites agglomérations d'assainissement et maîtriser les pollutions ponctuelles dispersées de l'assainissement non collectif		X	
	02 Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain	D1-8	Renforcer la prise en compte des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme		X	
		D1-9	Réduire les volumes collectés par temps de pluie		X	
		D1-10	Optimiser le système d'assainissement et le système de gestion des eaux pluviales pour réduire les déversements par temps de pluie		X	
		D1-11	Prévoir, en absence de solution alternative, le traitement des rejets urbains de temps de pluie dégradant la qualité du milieu récepteur		X	
2. DIMINUER LES POLLUTIONS DIFFUSES DES MILIEUX AQUATIQUES	03 Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles	D2-12	Prendre en compte l'eutrophisation marine dans la délimitation des zones vulnérables		X	
		D2-13	Réduire la pression de fertilisation dans les zones vulnérables pour atteindre les objectifs du SDAGE		X	
		D2-14	Optimiser la couverture des sols en automne pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE		X	
		D2-15	Maîtriser les apports de phosphore en amont des masses d'eau de surface eutrophisées ou menacées d'eutrophisation		X	
	04 Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques	D2-16	Protéger les milieux aquatiques des pollutions par le maintien de la ripisylve naturelle ou la mise en place de zones tampons		X	
		D2-17	Maîtriser le ruissellement et l'érosion en amont des masses d'eau altérées par ces phénomènes		X	
		D2-18	Conservier et développer les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements		X	
		D2-19	Maintenir et développer les surfaces en herbe existantes (prairies temporaires ou permanentes)		X	
	05 Limiter les risques microbiologiques, chimiques et biologiques d'origine agricole en amont proche des « zones protégées » à contraintes sanitaires	D2-20	Limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques		X	
		D2-21	Maîtriser l'accès du bétail aux abords des cours d'eau et points d'eau dans ces zones sensibles aux risques microbiologiques, chimiques et biologiques		X	
		D2-22	Limiter les risques d'entraînement des contaminants microbiologiques par ruissellement hors des parcelles		X	

Défis	SDAGE			PROJET		RAPPEL - COMMENTAIRES	
	Orientations	Dispositions		Concerné	Non concerné		
3. REDUIRE LES POLLUTIONS DES MILIEUX AQUATIQUES PAR LES MICROPOLLUANTS	06	Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des micropolluants	D3-23	Améliorer la connaissance des pollutions par les micropolluants pour orienter les actions à mettre en place		X	
	07	Adapter les mesures administratives permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micropolluants pour atteindre le bon état des masses d'eau	D3-24	Adapter les actes administratifs en matière de rejets de micropolluants		X	
			D3-25	Intégrer dans les autres programmes et décisions pris dans le domaine de l'eau les objectifs de réduction des micropolluants ainsi que les objectifs spécifiques du littoral et ceux des programmes d'actions adoptés sur les aires d'alimentation de captage (AAC)		X	
			D3-26	Intégrer dans les documents professionnels les objectifs de réduction des micropolluants ainsi que les objectifs spécifiques des aires d'alimentation de captage (AAC) et du littoral		X	
			D3-27	Responsabiliser les utilisateurs de micropolluants (activités économiques, unions professionnelles, agriculteurs, collectivités, associations, groupements et particuliers...)		X	
	08	Promouvoir les actions à la source de réduction ou suppression des rejets de micropolluants	D3-28	Mettre en oeuvre prioritairement la réduction à la source des rejets de micropolluants		X	
			D3-29	Poursuivre les actions vis-à-vis des effluents concentrés toxiques produits en petites quantités par des sources dispersées et favoriser leur recyclage		X	
			D3-30	Réduire le recours aux pesticides en agissant sur les pratiques		X	
			D3-31	Maîtriser les usages des micropolluants dans les aires d'alimentation des captages (AAC)		X	
	09	Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques	D3-32	Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques		X	
	10	Réduire les apports en excès de nutriments (azote et phosphore) pour limiter les phénomènes d'eutrophisation littorale et marine	D4-33	Identifier les bassins prioritaires contribuant de manière significative aux phénomènes d'eutrophisation		X	
D4-34			Agir sur les bassins en « vigilance nutriments » pour prévenir tout risque d'extension des phénomènes d'eutrophisation aux zones encore préservées		X		
D4-35			Renforcer la réduction des apports de nutriments dans les bassins prioritaires		X		
D4-36			Agir sur les bassins à enjeux « Macroalgues opportunistes » pour réduire les flux d'azote à la mer		X		
D4-37			Agir sur les bassins à enjeux « phytoplancton et macroalgues opportunistes »		X		
D4-38			Agir sur les bassins contributeurs à « enjeux locaux d'eutrophisation »		X		
11		Limiter ou supprimer les rejets directs de micropolluants au sein des installations portuaires	D4-39	Recommander pour chaque port un plan de gestion environnementale		X	
	D4-40		Réduire ou éliminer à la source les pollutions chroniques ou accidentelles provenant des installations portuaires ou transitant par elles		X		

Défis	SDAGE		PROJET		RAPPEL - COMMENTAIRES		
	Orientations	Dispositions	Concerné	Non concerné			
4. PROTEGER LA MER ET LE LITTORAL	12 Limiter ou réduire les rejets directs en mer de micropolluants et ceux en provenance des opérations de dragage et de clapage	D4-41	Favoriser la mise en oeuvre de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage en mer et des filières de gestion des sédiments évolutifs et adaptés aux besoins locaux		X		
		D4-42	Limiter l'impact des opérations de dragage/clapage sur les milieux marins		X		
		D4-43	Limiter ou supprimer certains rejets en mer		X		
	13 Réduire les risques sanitaires liés aux pollutions dans les zones protégées (baignades, conchylicoles et de pêche à pied)	D4-44	Réaliser des profils de vulnérabilité des zones de baignade en eau de mer (et en eau douce), zones conchylicoles et de pêche à pied des bivalves		X		
		D4-45	Faire évoluer les profils et évaluer les actions au fil d'une mise à jour des connaissances		X		
		D4-46	Identifier et programmer les travaux limitant la pollution microbologique, chimique et biologique à impact sanitaire		X		
	14 Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité	D4-47	Sensibiliser les usagers à la qualité des branchements ou de leur assainissement individuel et à la toxicité de leurs rejets domestiques		X		
		D4-48	Limiter l'impact des travaux, aménagements et activités sur le littoral et le milieu marin		X		
		D4-49	Limiter le colmatage des fonds marins sensibles		X		
		D4-50	Réduire les quantités de macro et micro déchets en mer et sur le littoral afin de limiter leur impact sur les habitats et les espèces		X		
	15 Promouvoir une stratégie intégrée du trait de côte	D4-51	Développer une planification de la gestion du trait de côte prenant en compte les enjeux de biodiversité, de patrimoine et de changement climatique		X		
	5. PROTEGER LES CAPTAGES D'EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ACTUELLE ET FUTURE	16 Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses	D5-52	Classer les points de prélèvement en eau potable en fonction de la qualité de l'eau brute		X	
			D5-53	Définir et diagnostiquer les aires d'alimentation des captages		X	
D5-54			Mettre en oeuvre un programme d'action adapté pour protéger ou reconquérir la qualité de l'eau captée pour l'alimentation en eau potable		X		
D5-55			Protéger la ressource par des programmes de maîtrise d'usage des sols en priorité dans les périmètres de protection réglementaire et les zones les plus sensibles des aires d'alimentation de captages		X		
D5-56			Protéger les zones protégées destinées à l'alimentation en eau potable pour le futur		X		
17 Protéger les captages d'eau de surface destinés à la consommation humaine contre les pollutions		D5-57	Mettre en oeuvre des périmètres de protection des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable		X		
		D5-58	Encadrer les rejets ponctuels dans les périmètres rapprochés de captages		X		
		D5-59	Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l'eau captée pour l'alimentation en eau potable		X		
			D6-60	Éviter, réduire, compenser les impacts des projets sur les milieux aquatiques continentaux	X		Le projet n'induit aucun impact sur les milieux aquatiques continentaux

Défis	SDAGE		PROJET		RAPPEL - COMMENTAIRES	
	Orientations	Dispositions	Concerné	Non concerné		
6. PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	18 Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité	D6-61	Entretien des milieux aquatiques et humides de façon à favoriser leurs fonctionnalités, préserver leurs habitats et leur biodiversité		X	
		D6-62	Restaurer et renaturer les milieux dégradés, les masses d'eau fortement modifiées ou artificielles		X	
		D6-63	Délimiter et cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral		X	
		D6-64	Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral		X	
		D6-65	Préserver, restaurer et entretenir la fonctionnalité des milieux aquatiques particulièrement dans les zones de frayères		X	
		D6-66	Préserver les espaces à haute valeur patrimoniale et environnementale		X	
		D6-67	Identifier et protéger les forêts alluviales		X	
	19 Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau	D6-68	Déclisser les cours d'eau pour restaurer certains traits hydromorphologiques, contribuer à l'atteinte du bon état écologique, et améliorer la continuité écologique		X	
		D6-69	Supprimer ou aménager les ouvrages à marée des cours d'eau côtiers pour améliorer la continuité écologique		X	
		D6-70	Aménager les prises d'eau des turbines hydroélectriques pour assurer la dévalaison et limiter les dommages sur les espèces migratrices		X	
		D6-71	Diagnostiquer et établir un programme de restauration de la continuité dans les SAGE		X	
		D6-72	Favoriser la diversité des habitats par des connexions transversales		X	
		D6-73	Informier, former et sensibiliser sur le rétablissement de la continuité écologique		X	
	20 Concilier la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'atteinte du bon état	D6-74	Concilier le transport par voie d'eau, la production hydroélectrique et le bon état		X	Le projet, par sa vocation de production d'énergie renouvelable, participe à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.
	21 Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces	D6-75	Établir et mettre en oeuvre des plans de gestion piscicole à une échelle pertinente		X	
		D6-76	Promouvoir une gestion patrimoniale naturelle basée sur les milieux et non pas sur les peuplements piscicoles		X	
		D6-77	Gérer les ressources marines		X	
		D6-78	Réviser les catégories piscicoles des cours d'eau selon leur état fonctionnel		X	
		D6-79	Assurer la circulation des migrateurs amphihalins entre les milieux aquatiques continentaux et marins et le maintien de leur capacité d'accueil		X	
		D6-80	Améliorer la connaissance des migrateurs amphihalins en milieux aquatiques continentaux et marins		X	
		D6-81	Veiller à la préservation des stocks de poissons migrateurs amphihalins entre les milieux aquatiques continentaux et marins		X	
		D6-82	Intégrer les dispositions du plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie dans les SAGE		X	
22 Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur	D6-83	Éviter, réduire et compenser l'impact des projets sur les zones humides		X		
	D6-84	Veiller à la cohérence des aides publiques en zones humides		X		
	D6-85	Cartographier et caractériser les zones humides dans un objectif de connaissance et de gestion		X		
	D6-86	Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme		X		

Défis	SDAGE		PROJET		RAPPEL - COMMENTAIRES	
	Orientations	Dispositions	Concerné	Non concerné		
	fonctionnalité	D6-87	Préserver la fonctionnalité des zones humides	X		
		D6-88	Limiter et justifier les prélèvements dans les nappes et cours d'eau alimentant une zone humide		X	
		D6-89	Établir un plan de reconquête des zones humides		X	
		D6-90	Informar, former et sensibiliser sur les zones humides		X	
	23 Lutter contre la faune et la flore exotiques envahissantes	D6-91	Mettre en place un dispositif de surveillance des espèces exotiques envahissantes	X		
		D6-92	Définir et mettre en oeuvre une stratégie d'intervention pour limiter les espèces exotiques envahissantes	X		En cas d'apparition d'EEE suite à la remise en état du site, des mesures de gestion seront mises en place.
		D6-93	Éviter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes par les activités humaines	X		Aucun apport de terre végétal ne sera effectué sur site.
		D6-94	Intégrer la problématique des espèces exotiques envahissantes dans les SAGE, les contrats, les autres documents de programmation et de gestion		X	
	24 Eviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques	D6-95	Zoner les contraintes liées à l'exploitation des carrières ayant des incidences sur l'eau, les milieux aquatiques et les zones humides		X	
		D6-96	Évaluer l'incidence des projets d'exploitation de matériaux sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques continentaux et des zones humides		X	
		D6-97	Définir les zonages, les conditions d'implantation de carrières compatibles avec tous les usages dans les SAGE et les schémas des carrières		X	
		D6-98	Évaluer l'impact de l'ouverture des carrières vis-à-vis des inondations et de l'alimentation en eau potable		X	
		D6-99	Prévoir le réaménagement cohérent des carrières par vallée		X	
		D6-100	Réaménager les carrières		X	
		D6-101	Gérer dans le temps les carrières réaménagées		X	
		D6-102	Développer les voies alternatives à l'extraction de granulats alluvionnaires		X	
		D6-103	Planifier globalement l'exploitation des granulats marins		X	
	25 Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants	D6-104	Améliorer la concertation		X	
		D6-105	Éviter, réduire, compenser les impacts des plans d'eau		X	
		D6-106	Sensibiliser les propriétaires sur l'entretien de plans d'eau		X	
D6-107		Établir un plan de gestion des plans d'eau		X		
	D6-108	Le devenir des plans d'eau hors d'usage		X		
	26 Résorber et prévenir les déséquilibres globaux ou locaux des ressources en eau souterraine	D7-109	Mettre en oeuvre une gestion concertée		X	
		D7-110	Poursuivre la définition et la révision des volumes maximaux prélevables		X	
		D7-111	Adapter les prélèvements en eau souterraine dans le respect de l'alimentation des petits cours d'eau et des milieux aquatiques associés	X		

Défis	SDAGE		PROJET		RAPPEL - COMMENTAIRES	
	Orientations	Dispositions	Concerné	Non concerné		
7. GERER LA RARETE DE LA RESSOURCE EN EAU	27 Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraine	D7-112	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG103 TERTIAIRE DU BRIE-CHAMPIGNY ET DU SOISSONNAIS		X	
		D7-113	Modalités de gestion des masses d'eau souterraine FRGG092 CALCAIRES TERTIAIRES LIBRES ET CRAIE SENONNIENNE DE BEAUCE et FRGG135 CALCAIRES TERTIAIRES CAPTIFS DE BEAUCE SOUS FORET D'ORLEANS		X	
		D7-114	Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRHG218 ALBIENNEOCOMIEN CAPTIF	X		Le projet ne prévoit aucun rejet ni prélèvement dans la nappe, il n'y a aucun impact sur la masse d'eau concernée.
		D7-115	Modalités de gestion locales pour les masses d'eau souterraine FRHG001, FRHG202 et FRHG211		X	
		D7-116	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG208 Craie de Champagne Sud et Centre		X	
		D7-117	Modalités de gestion pour la partie nord de la masse d'eau souterraine FRHG209 Craie du Sénonais et du pays d'Othe		X	
		D7-118	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG210 Craie du GATINAIS		X	
		D7-119	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG308 Bathonien- Bajocien plaine de Caen et du Bessin FRHG213		X	
		D7-120	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG102 TERTIAIRE DU MANTOIS A L'HUREPOIX		X	
		D7-121	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG107 EOCENE ET CRAIE DU VEXIN FRANÇAIS		X	
		D7-122	Modalités de gestion pour la masse d'eau souterraine FRHG205 (CRAIE PICARDE)		X	
	28 Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future	D7-123	Modalités de gestion de l'Yprésien de la masse d'eau souterraine FRHG104 Eocène du Valois		X	
		D7-124	Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRGG092 Calcaires tertiaires libres et Craie sénonienne de Beauce		X	
		D7-125	Modalités de gestion de la masse d'eau souterraine FRHG006 Alluvions de la Bassée		X	
		D7-126	Modalités de gestion des masses d'eau souterraine FRHG101 Isthme du Cotentin, FRHG202 : Craie altérée de l'estuaire de la Seine et FRHG211 : Craie altérée du Neubourg –Iton-Plaine St- André		X	
		D7-127	Modalité de gestion de la masse d'eau souterraine FRGG135 Calcaires tertiaires captifs de Beauce sous forêt d'Orléans		X	
		D7-128	Garantir la maîtrise de l'usage du sol pour l'AEP future		X	
	29 Résorber et prévenir les situations de pénuries chroniques des masses d'eau de surface	D7-129	Mettre en oeuvre une gestion concertée des masses d'eau de surface dans les situations de pénurie		X	
		D7-130	Gérer, contrôler et encourager la diminution des prélèvements dans les masses d'eau de surface et nappes d'accompagnement		X	
	30 Améliorer la gestion de crise	D7-131	Développer la cohérence des seuils et les restrictions d'usages lors des étiages sévères		X	

Défis	SDAGE		PROJET		RAPPEL - COMMENTAIRES		
	Orientations	Dispositions	Concerné	Non concerné			
	30 lors des étiages sévères	D7-132	Développer la prise en compte des nappes souterraines dans les arrêtés cadres départementaux sécheresse		X		
		31 Prévoir une gestion durable de la ressource en eau	D7-133	Lutter contre les fuites dans les réseaux AEP		X	
	D7-134		Favoriser les économies d'eau et sensibiliser les acteurs concernés		X		
	D7-135		Développer les connaissances sur les prélèvements		X		
	D7-136		Maîtriser les impacts des sondages et des forages sur les milieux		X		
	D7-137		Anticiper les effets attendus du changement climatique		X		
8. LIMITER ET PREVENIR LE RISQUE INONDATION	32 Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues	D8-138	Identifier les zones d'expansion des crues	X		Le projet se situe hors des zones inondables.	
		D8-139	Prendre en compte et préserver les zones d'expansion des crues fonctionnelles dans les documents d'urbanisme		X		
		D8-140	Eviter, réduire, compenser les installations en lit majeur des cours d'eau	X		Le projet ne se situe pas dans le lit majeur d'un cours d'eau.	
	33 Limiter les impacts des inondations en privilégiant l'hydraulique douce et le ralentissement dynamique des crues	D8-141	Privilégier les techniques de ralentissement dynamique des crues		X		
	34 Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées	D8-142	Ralentir l'écoulement des eaux pluviales dans la conception des projets		X		
		D8-143	Prévenir la genèse des inondations par une gestion des eaux pluviales adaptée		X		
	35 Prévenir l'aléa d'inondation par ruissellement	D8-144	Privilégier la gestion et la rétention des eaux à la parcelle		X		
		D8-145	Intensifier la réflexion et les études de nature à renforcer le soutien d'étiage et l'écrêtement des crues sur le bassin de la Seine		X		
	LEVIER 1. ACQUERIR ET PARTAGER LES CONNAISSANCES POUR RELEVIER LES DEFIS	36 Acquérir et améliorer les connaissances	L1-146	Poursuivre la recherche sur les substances toxiques et sur leurs impacts écosystémiques		X	
			L1-147	Améliorer les connaissances des rejets, des pertes non-intentionnelles et des stocks de radionucléides		X	
L1-148			Étudier les causes, les manifestations et l'impact de l'eutrophisation sur les différents types de milieux		X		
L1-149			Étudier les transferts de contaminants et de nutriments vers les milieux aquatiques		X		
L1-150			Améliorer la connaissance des liens entre les différentes perturbations qui s'exercent sur le milieu et les effets sur le milieu, développer des outils permettant de quantifier les impacts		X		
L1-151			Connaître les habitats aquatiques et la faune associée en vue de leur préservation et restauration pour le maintien durable des populations		X		
L1-152			Étudier l'impact de l'extraction des granulats marins sur le milieu		X		
L1-153			Connaître les relations eaux souterraines - eaux de surface - écosystèmes terrestres				
L1-154			Pérenniser les réseaux de surveillance de la qualité des eaux		X		

Défis	SDAGE		PROJET		RAPPEL - COMMENTAIRES		
	Orientations	Dispositions	Concerné	Non concerné			
		L1-155	Mettre en place de nouveaux dispositifs de surveillances pour mieux évaluer les risques écotoxicologiques		X		
		L1-156	Améliorer la connaissance sur les apports de déchets au milieu marin et les impacts des nano-déchets		X		
	37	Améliorer la bancarisation et la diffusion des données	L1-157	Poursuivre la caractérisation des milieux, des pressions et la bancarisation des données		X	
			L1-158	Améliorer la diffusion des données		X	
	38	Evaluer l'impact des politiques de l'eau et développer la prospective	L1-159	Évaluer l'impact des politiques de l'eau dans le Bassin		X	
			L1-160	Prendre en compte le Bilan Carbone lors de la réalisation de nouveaux projets		X	
			L1-161	Élaborer et préciser les scénarii globaux d'évolution pour modéliser les situations futures sur le Bassin		X	
			L1-162	Promouvoir l'expérimentation des solutions émergentes d'adaptation aux changements globaux pour préserver la ressource et les milieux aquatiques		X	
LEVIER 2. DEVELOPPER LA GOUVERNANCE ET L'ANALYSE ECONOMIQUE POUR RELEVER LES DEFIS	39	Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau	L2-163	Renforcer la synergie, la coopération et la gouvernance entre les acteurs du domaine de l'eau, des inondations, du milieu marin et de la cohérence écologique		X	
			L2-164	Structurer et consolider les maîtres d'ouvrages à une échelle hydrographique pertinente et assurer leur pérennité		X	
			L2-165	Identifier les périmètres prioritaires d'intervention des EPAGE et des EPTB au regard des enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations		X	
	40	Renforcer et faciliter la mise en oeuvre des SAGE et de la contractualisation	L2-166	Déterminer les SAGE nécessaires et identifier les périmètres de SAGE		X	
			L2-167	Veiller à la cohérence des SAGE sur les territoires partagés		X	
			L2-168	Favoriser la participation des CLE lors de l'élaboration, la révision et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et carte communale) avec le SAGE		X	
			L2-169	Renforcer les échanges entre les CLE et les acteurs présents sur les territoires de SAGE		X	
			L2-170	Renforcer l'intégration des objectifs littoraux dans les SAGE		X	
			L2-171	Favoriser la mise en place de démarche de gestion intégrée de la mer et du littoral et leur déclinaison dans les documents d'urbanisme		X	
	41	Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau	L2-172	Favoriser la contractualisation		X	
			L2-173	Sensibiliser le public à l'environnement		X	
			L2-174	Former les acteurs ayant des responsabilités dans le domaine de l'eau		X	
			L2-175	Soutenir les programmes d'éducation à la citoyenneté dans le domaine de l'eau		X	
		L2-176	Communiquer par le biais des outils de gestion de l'eau		X		

Défis	SDAGE		PROJET		RAPPEL - COMMENTAIRES		
	Orientations	Dispositions	Concerné	Non concerné			
		L2-177	Sensibiliser tous les publics aux changements majeurs futurs, en particulier aux changements climatiques		X		
		L2-178	Communiquer sur les évolutions du climat et les aspects socio-économiques		X		
	42	Améliorer et promouvoir la transparence	L2-179	Alimenter l'information économique sur l'eau		X	
			L2-180	Alimenter un observatoire des coûts unitaires		X	
			L2-181	Assurer la transparence sur les coûts des services et les coûts environnementaux		X	
			L2-182	Assurer la transparence sur la récupération des coûts		X	
			L2-183	Améliorer la transparence sur les besoins de renouvellement et de mise aux normes des équipements des services d'eau et d'assainissement		X	
	43	Renforcer le principe pollueurpayeur et la solidarité sur le territoire	L2-184	Moduler les redevances pour appliquer une tarification incitative		X	
			L2-185	Conditionner les aides au respect de la réglementation		X	
			L2-186	Favoriser la solidarité entre les acteurs du territoire		X	
	44	Rationaliser le choix des actions et assurer une gestion durable	L2-187	Financer les actions permettant d'atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE		X	
			L2-188	Favoriser une synergie entre aides publiques et politique de l'eau		X	
			L2-189	Rendre localement le contexte économique favorable aux systèmes de production les moins polluants		X	
			L2-190	Développer l'analyse économique dans les contrats intégrant le domaine de l'eau et les SAGE		X	
			L2-191	Évaluer et prendre en compte les services rendus par les écosystèmes aquatiques		X	